

Le président de la Fédération des entreprises monégasques (FEDEM), Philippe Ortelli, ne mâche pas ses mots. Selon lui, la grève interprofessionnelle organisée par l'Union des syndicats de Monaco le 16 juin est « lamentable » et déconnectée des réalités monégasques. **PROPOS RECUEILLIS PAR SABRINA BONARRIGO**

« LE CLIMAT SOCIAL EST BON DANS LES ENTREPRISES »

COMMENT RÉAGISSEZ-VOUS À LA MANIFESTATION INTERPROFESSIONNELLE DU 16 JUIN ORGANISÉE PAR L'USM ?

Je trouve que c'est lamentable. Comme si les salariés de Monaco avaient besoin de ce climat supplémentaire par rapport à ce qui se passe en France actuellement... Si les salariés ont choisi de travailler à Monaco, c'est parce que je considère qu'ils y trouvent, globalement, leur compte. C'est aussi parce que la Principauté offre une ressource d'emplois considérable. Profiter du climat syndicaliste à outrance en France pour propager une idéologie déconnectée à Monaco, c'est faire preuve de peu de respect par rapport notre modèle économique et social.

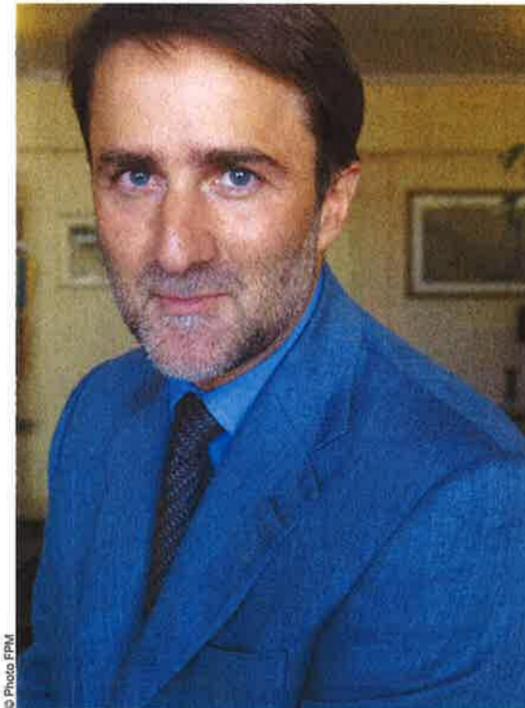
SELON LES SYNDICATS AFFILIÉS À L'USM, LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS MONÉGASQUES SE SONT DÉGRADÉES, AVEC NOTAMMENT DU « HARCÈLEMENT, DES CADENCES INFERNALES, DU MÉPRIS DE LA PART DE LA HIÉRARCHIE, DU TRAVAIL TARDIF, DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES NON RÉMUNÉRÉES... » : C'EST INFONDÉ ?

Ce que nous constatons c'est que, globalement, encore une fois, les salariés de Monaco trouvent leur compte en venant travailler à Monaco. Il y a davantage de jours fériés en Principauté et les conditions sociales sont avantageuses. Le salaire médian monégasque progresse chaque année plus que l'inflation. Nous sommes ici pour nous comporter en partenaires sociaux, pas pour agiter des chiffons rouges ou pour énoncer publiquement des contre-vérités. Tout ceci s'inscrit dans un contexte

de contestation par le principal syndicat français, la CGT, contre la loi « travail ». L'USM rebondit dessus. Et qu'on ne me dise pas que cette journée de mobilisation n'a rien à voir : il y a eu un opportunisme sur le choix de la date pour mobiliser. D'ailleurs, je dois regretter ici le traitement unilatéral et partiel de la presse quotidienne régionale sur cette journée. Je regrette aussi que le responsable CGT des Alpes-Maritimes ait défilé en tête de cortège. Au moins les liens sont clairs et transparents. Aux salariés monégasques de se faire leur avis. Je vous donne simplement mon sentiment.

LES SYNDICATS RÉCLAMENT QU'UNE LOI SOIT INSTAURÉE POUR PROTÉGER LES SALARIÉS CONTRE TOUTE FORME DE HARCÈLEMENT : CETTE DEMANDE VOUS SEMBLE JUSTIFIÉE ?

Il y a un projet de loi concernant le harcèlement. C'est au gouvernement et au Conseil national qu'il faut s'adresser. Les chefs d'entreprises de Monaco se conforment naturellement à la loi. Mais il faut arrêter de nous faire passer pour ce que nous ne sommes pas. Et s'il y a des débordements, du côté d'un salarié ou d'un patron, il me semble que la justice de notre pays fait du bon travail et qu'un arsenal juridique existe déjà pour endiguer tout problème. Ce que je constate, c'est que le nombre de dossiers au tribunal du travail est stable en proportion du nombre de salariés. Le climat social est bon dans les entreprises. Ici, le stress vient des transports au quotidien et de la cherté des logements d'actifs. Mais là, les chefs d'entreprises ne sont pas responsables !



© Photo FRM

« Un licenciement comporte toujours un motif, une raison. La possibilité laissée aux chefs d'entreprises de ne pas le motiver est admise pour des raisons de souplesse ce qui constitue, c'est vrai, un gain de flexibilité. D'autres pays comme la Suisse, la Belgique le Luxembourg ou l'Angleterre ont des dispositions équivalentes. » Philippe Ortelli, Président de la Fedem.

EN OCTOBRE 2010, LE CONSEILLER-MINISTRE AUX AFFAIRES SOCIALES ET À LA SANTÉ, STÉPHANE VALERI, AVAIT DÉCLARÉ « QU'IL SEMBLAIT IMPOSSIBLE, DANS UN ETAT MODERNE, DE NE PAS ADOPTER LA MOTIVATION DES LICENCIEMENTS » : VOUS TROUVEZ NORMAL QU'UN EMPLOYÉ PUISSE ÊTRE LICENCIÉ SANS MOTIF EN PRINCIPAUTÉ ?

Un licenciement comporte toujours un motif, une raison. La possibilité laissée aux chefs d'entreprises de ne pas le motiver est admise pour des raisons de souplesse ce qui constitue, c'est vrai, un gain de flexibilité. D'autres pays comme la Suisse, la Belgique le Luxembourg ou l'Angleterre ont des dispositions équivalentes. Notre économie est un tissu de petites et moyennes entreprises (PME) dont la taille moyenne est de 22 salariés. Il faut savoir ce qu'on veut. Est-ce qu'on veut conserver des avantages comparatifs par rapport à la France ou pas ? Est-ce qu'on veut toucher à un pan entier de notre attractivité économique ou non ? Faisons simple et gardons ce qui marche pour notre économie.

bonarrigo@monacohebdo.mc
@sabinabonarrigo

→ « UNE IDÉOLOGIE PASSÉISTE »

Dans un communiqué publié après l'action interprofessionnelle organisée par l'USM, la FEDEM « constate que la ramification avec le syndicat français CGT perdure dans l'esprit », alors que le système économique et social « n'a rien à voir » avec celui de la France. « Les salariés de Monaco savent bien pourquoi ils rejoignent notre territoire le matin, et pourquoi ils sont fiers d'y évoluer professionnellement. Une fois de plus l'USM compare des éléments qui ne sont pas comparables, et tente de faire passer une idéologie passéiste avant les faits de la réalité économique et sociale monégasque, poursuit la FEDEM. Bien sûr, tout ne va pas bien. Mais nous avons la chance d'avoir un Etat fort et régulateur, des finances saines et des avantages sociaux considérables. Il est proprement scandaleux de tenter de faire croire le contraire aux salariés de Monaco, pour tenter d'exister en tant que structure syndicale. Nous regrettons donc que les dirigeants de l'USM cherchent à provoquer des comportements inadéquats de la part des salariés, à la limite de la déloyauté par rapport à l'esprit qui préside à notre modèle économique et social monégasque. » Dans son communiqué, la FEDEM dénonce aussi les blocages et les grèves en France « organisés par une structure à idéologie du passé, la CGT ». Des blocages « qui affectent le bien-être des salariés pour accéder à la Principauté en transports, qui augmente les problèmes de circulation, sans parler du stress individuel. Ce qui se passe est une honte, sans parler des conséquences en termes d'image et donc d'attractivité pour la Principauté. »

S.B.

« IL FAUT ARRÊTER DE NOUS FAIRE PASSER POUR CE QUE NOUS NE SOMMES PAS. S'IL Y A DES DÉBORDEMENTS DU CÔTÉ D'UN SALARIÉ OU D'UN PATRON, IL ME SEMBLE QUE LA JUSTICE DE NOTRE PAYS FAIT DU BON TRAVAIL »